

ment pas ce genre d'affaires. Voyons, par exemple, ce que fait le régisseur des huiles. Lorsqu'il est convaincu de la violation de certains règlements à un relai d'essence, il peut ordonner que ce relai soit fermé pendant trois mois ou en permanence, à sa discrétion. Le propriétaire de ce relai d'essence, sans même qu'une accusation ait été portée contre lui, et partant sans avoir eu l'occasion de se défendre, est ainsi menacé de se voir enlever son gagne-pain. Je suis d'avis qu'un tel état de choses ne devrait pas exister, même en temps de guerre. Tout citoyen devrait pouvoir s'adresser aux tribunaux et personne ne devrait être exposé à se voir enlever son commerce sans qu'une accusation ait été portée contre lui et que sa cause ait été équitablement entendue.

Il est évident que lorsque l'administration de la chose publique se fait ainsi dans une aussi large mesure par des commissions, des régisseurs, des décrets du conseil et des ordonnances des régisseurs, le Parlement a bien moins de travail à accomplir. En effet, si nous persistons dans cette voie, le jour n'est pas loin où le rôle du Parlement sera réduit à peu près à opiner du bonnet. Je me rappelle fort bien qu'à la dernière session un débat,—sur une question très importante, il est vrai,—a occupé les membres de l'autre Chambre pendant presque trois mois entiers et que, même après cela, le problème ne fut pas résolu. Nous ne voulons, certes, pas voir l'autre Chambre devenir simplement une association de débats de haute tenue. Voilà pourtant ce qui peut se produire, honorables sénateurs, pour peu qu'un tel état de choses se continue.

Mes honorables collègues se rappellent que l'an dernier nous avons étudié assez longuement, ici même, la raison pour laquelle le Sénat n'avait pas eu plus de besogne à abattre. La question ne fut pas réglée au cours du débat, mais tout de suite après l'honorable leader du Sénat déposa sur le Bureau un monceau de décrets du conseil d'un pied de hauteur et qui avaient été adoptés au cours des quelques semaines précédentes. C'était la réponse. Le travail que le Parlement aurait dû accomplir était exécuté par ces commissions, ces régisseurs et ces décrets du conseil. En temps de guerre, certains de ces décrets du conseil sont une nécessité, mais ils ne le sont certainement pas tous si nous voulons maintenir la suprématie du Parlement.

Pour revenir aux déclarations faites par un membre dans l'autre Chambre au sujet du Sénat, je crois que cette personne aurait employé son temps plus utilement si, au lieu d'attaquer ainsi le Sénat, elle avait reproché au présent gouvernement d'administrer les affaires de l'Etat de la manière que j'ai signalée. Ce membre sait fort bien que la

suprématie du Parlement s'en trouve menacée. Il me faut en conclure qu'il est satisfait de la manière dont les affaires publiques sont administrées et que la Fédération du commonwealth coopératif continuerait d'agir de la sorte, si jamais elle parvenait au pouvoir.

Je veux maintenant faire certaines observations au sujet du discours du trône. En dépit des opinions exprimées par certains honorables préopinants, je dois dire que ce discours m'a plus ou moins désappointé. Je n'assistais pas à la séance où il a été prononcé, mais j'en ai entendu un résumé à la radio et j'en ai lu le texte complet dans les journaux, en me rendant à Ottawa. J'espérais qu'on donnerait suite à une prédiction faite par le *Star Phoenix*, de Saskatoon, du vendredi, 29 janvier, et que les deux Chambres du Parlement auraient beaucoup de travail à accomplir. Cependant, après avoir pris connaissance du discours, j'ai constaté que le Parlement n'aurait pas beaucoup de besogne à abattre, outre celle d'examiner les crédits et de voter les deniers nécessaires à la poursuite de la guerre.

Il est vrai qu'on confiera à un comité le soin d'organiser un système national de sécurité sociale, mais, comme sir William Beveridge a consacré dix-huit mois à l'étude de cette question en Angleterre et à soumettre un rapport, il est fort peu probable que le comité qui sera créé à cette fin puisse faire un rapport complet au cours de la présente session. Le gouvernement a nommé un autre comité, celui de la reconstruction, mais j'appelle l'attention des honorables sénateurs sur le fait qu'aucun membre de l'une des deux Chambres du Parlement n'en fait partie. Un autre comité reprendra son travail. La loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée; nous aurons une loi portant sur l'assurance-maladie et une autre concernant le remaniement de la carte électorale et c'est à peu près tout. Je suppose que le reste du travail sera encore accompli par les commissions et les régisseurs, tandis que la plupart des mesures législatives seront adoptées par décret du conseil.

Dans un article de la *Tribune* de Winnipeg, du samedi 30 janvier 1943, on dit de ces questions qu'elles sont "les petits travaux du Parlement" et l'auteur est désappointé, comme moi, de constater que rien dans le discours du trône n'indique que le Gouvernement étudie le grave problème que pose pour notre pays la question des ressources en hommes. On y garde un silence absolu sur les grèves en temps de guerre dans nos industries essentielles. Rien ne laisse prévoir que le Gouvernement est au courant de la crise que traverse actuellement l'agriculture dans l'Ouest canadien.

Dans le même numéro de la *Tribune* de Winnipeg, j'ai aussi remarqué le compte

L'honorable M. ASELTINE.